

# Réponse de la candidate Madame Marine LE PEN

*à la Conférence des bâtonniers*

## Questionnaire de la conférence des bâtonniers

conference@conferencedesbatonniers.com

### I. Le Budget de la Justice.

- 1. Nous souhaiterions que vous puissiez nous indiquer quelle serait, si vous étiez élue, l'augmentation du budget de la justice judiciaire sur les cinq ans à venir, hors inflation.**

J'ai prévu une loi de programmation sur la Justice et une autre loi de programmation pour l'Intérieur. J'augmenterai le budget de la sécurité et de la Justice de 1,5 milliard d'euros par an. Mais je sais que l'activité judiciaire va bien au-delà de la question de la sécurité. C'est pourquoi, je veux faire un effort significatif sur la Justice et en particulier la justice judiciaire, celle du quotidien. Car le budget de la pénitentiaire prend l'essentiel du budget de la Justice, cette année encore.

Malgré l'augmentation du budget dont se glorifie l'actuel Garde des Sceaux, l'augmentation des crédits alloués aux juridictions n'est que de 3,4%, ce qui est totalement insuffisant.

Bien entendu, je souhaite aussi faire progresser le budget de l'administration pénitentiaire mais pas au détriment de la Justice judiciaire. Mon objectif est d'arriver, dans un premier temps, au niveau de la moyenne budgétaire consacrée par les pays européens.

**2. A ce jour, la France compte environ 9000 magistrats. Nous souhaiterions que vous puissiez nous indiquer quel serait, selon vous, le nombre de magistrats qu'il conviendrait que la France compte en 2027.**

Mon objectif, ici aussi, est, dans un premier temps, de parvenir à rattraper le considérable retard en la matière. Nous avons aujourd'hui 10,9 magistrats pour 100.000 habitants, je souhaite porter ce nombre à la moyenne relevée par la commission européenne sur l'efficacité de la Justice, soit 21,4 magistrats. Il faut donc faire un effort significatif dans les recrutements mais sans abaisser le niveau des concours d'entrée à l'ENM et des recrutements latéraux.

Je compte donc amplifier les voies de recrutement et les diversifier. J'ajoute que je ferai aussi un effort important sur le recrutement et la carrière des personnels de Justice, non magistrats. Alors que l'Allemagne se situe à 65 de ces personnels pour 100.000 habitants, nous n'en avons que 34. J'intensifierai donc les recrutements dans ce domaine aussi.

## **II. Le maillage territorial**

**3. Si vous êtes élue, en 2027 la France comptera-t-elle toujours 164 tribunaux judiciaires ?**

Je ne fermerai aucun tribunal sous le quinquennat, au contraire. J'intensifierai une justice de proximité et je souhaite revenir sur la suppression des tribunaux d'instance qui a été une mauvaise réforme. Eloigner la Justice du citoyen pour la centraliser par souci d'économie budgétaire est une erreur fondamentale et ce n'est pas, non plus, une source d'économies. Le nombre et la localisation des tribunaux d'instance à créer fera l'objet d'une large concertation avec les principaux acteurs du monde judiciaire.

**4. Ceux-ci auront-ils chacun une pleine compétence de juridiction ?**

Oui.

**5. La France comptera-t-elle toujours 36 cours d'appel ?**

Oui.

**6. Celles-ci auront-elles les mêmes compétences qu'aujourd'hui ?**

Oui, je ne changerai rien dans ce domaine.

**7. Celles qui ont une compétence réduite en matière sociale notamment se verront-elles attribuer cette compétence ?**

Pourquoi pas, si cela peut être utile je n'y vois pas d'opposition.

Ce sera aussi l'objet de cette large concertation avec les acteurs du monde judiciaire sous la direction du nouveau Garde des Sceaux.

**III. L'aide juridictionnelle**

**8. Si vous êtes élue, l'unité de valeur sera-t-elle réévaluée annuellement ?**

J'ai été avocat, je connais le dispositif et tout le questionnement au sujet de l'AJ. Elue Présidente de la République, je revaloriserai l'unité de valeur selon la proposition de la Commission Perben, donc à 40 euros Hors-Taxe. Ce sont souvent les jeunes avocats, récemment inscrits au tableau qui sont mis à contribution. C'est d'ailleurs très formateur pour eux. Je précise d'ailleurs que, comme pour tous les jeunes Français, les jeunes avocats bénéficieront de la

suppression de l'impôt sur le revenu pour les moins de 30 ans. Cette revalorisation, couplée à ma mesure, permettra aux jeunes avocats de débiter leur profession dans de meilleures conditions. Je sais bien aussi que nombre d'avocats plus anciens ont des clients sous le bénéfice de l'AJ. Je ne remettrai nullement en cause le dispositif.

**9. Dans l'affirmative quel serait, hors inflation, le montant de l'unité de valeur en 2027 ?**

En 2027 nous devrions atteindre la somme de 60 euros hors taxe en suivant une augmentation progressive, avec un palier d'ici la fin de l'année 2022 à 40 euros.

**IV. Les moyens de la justice**

**10. Durant la pré-campagne, certains des candidats ont préconisé une sortie totale ou partielle de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme ou des mesures incompatibles avec la jurisprudence de la Cour de Strasbourg.**

Pour ma part, je ne souhaite pas sortir de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme. Je souhaite, en revanche, affirmer dans la Constitution la supériorité de notre Droit sur les traités internationaux. Cela peut impliquer parfois des désaccords avec la Cour de Strasbourg sur certains sujets. Mais il faut bien considérer que l'essentiel des principes sont communs à notre droit interne et au droit européen. Je veux cependant éviter des dérives dans un domaine qui appartient à la souveraineté nationale.

Je le considère comme parfaitement applicable. Cela ira du référendum qui affirmera, s'il est approuvé, la supériorité de notre Constitution sur les traités en passant par la réforme que je souhaite mettre en place du Conseil constitutionnel qui n'a pas à être une sorte de 4ème degré de juridiction, jusqu'à la réaffirmation de la primauté de nos Cours suprêmes, Cour de Cassation et Conseil d'Etat.

L'insécurité juridique et l'allongement considérable du délai pour obtenir une décision vraiment définitive, sans parler de son exécution, trouvent l'une de

leurs causes principales dans cet enchevêtrement de compétences. Sur le principe, je considère donc que la Justice, pilier régalién de l'Etat, ne peut être sous la coupe de juridictions dites européennes, très contestables également dans leurs recrutements et compositions.

**11. Envisagez-vous une réforme de la procédure civile qui traduise dans notre droit positif la recommandation de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice adoptée le 17 juin 2021 visant à « réduire les contraintes formelles au strict nécessaire et assurer un droit de régularisation des actes viciés en fixant aux parties un bref délai pour déposer un acte de procédure régularisé ou pour fournir les informations requises ou bien remplir les conditions manquantes » ?**

J'ai bien conscience que les dernières réformes de la procédure civile ont complexifié la procédure, et parfois à l'excès. Je pense qu'une simplification doit être un objectif à atteindre ; mais, sur ce quinquennat, il faut prendre le temps de la réflexion avant de bouleverser les choses, le système actuel ne fonctionnant quand même pas si mal.

Concernant l'idée de la régularisation des actes viciés, je la trouve plutôt bonne, c'est une forme de droit à l'erreur de l'avocat, c'est également à réfléchir. Ma religion n'est pas faite sur le sujet, et je n'exclus donc pas de faire une telle réforme durant le quinquennat.

**12. Envisagez-vous une réforme de la procédure civile dans laquelle le développement des modes alternatifs de règlement des différends n'aurait pas pour but d'éloigner le justiciable de son juge et s'accompagnerait, pour que soient garantis les droits de chacun, du renforcement de la place des avocats ?**

Sur le papier, ces modes de règlement des litiges répondent à une attente, et, à ce titre, doivent être rendus plus accessibles à tous, démocratisés. Pour autant, s'ils doivent avoir leur place, il ne faut pas nourrir d'illusions exagérées et sans rapport avec les réalités du terrain, sur leur capacité à éviter les procès ; ils peuvent aussi les rallonger. Si ce peut être un moyen de désengorger la Justice, ce ne doit pas être, en tout cas, au détriment des intérêts des parties en cause :

c'est pourquoi l'avocat doit y prendre toute sa place. Or, effectivement, j'ai entendu beaucoup d'avocats me dire qu'ils étaient souvent mis à l'écart de ce processus. Donc, j'opèrerai une réforme pour y mettre bon ordre.

## **V. Les retraites.**

**13.Si une réforme des retraites intervient sous votre quinquennat, le régime actuel de retraite et de prévoyance des avocats sera-t-il remis en cause, et si oui dans quelles conditions ?**

Le régime des avocats ne sera pas remis en cause, je ne vois pas l'intérêt de supprimer un système bénéficiaire qui fonctionne bien...

**14.La gestion du régime autonome des avocats par la CNBF sera-t-elle remise en cause et si oui dans quelles conditions ?**

Bien sûr, je ne vois pas pourquoi changer le mode de gestion. C'était d'ailleurs l'une des incohérences de la réforme des retraites d'Emmanuel Macron. Je comprends tout à fait qu'on puisse supprimer des régimes spéciaux qui ne sont plus nécessaires, déficients ou pas adaptés. Cependant, ce régime des avocats fonctionne extrêmement bien et est même bénéficiaire. Je ne suis pas de ceux qui veulent détruire systématiquement ce qui fonctionne dans le pays.

## **VI. L'indépendance de l'avocat**

**15. Envisagez-vous pendant votre quinquennat, si vous êtes élue, de proposer des mesures législatives susceptibles de remettre en cause de quelque façon que ce soit cette indépendance ?**

Evidemment que non, l'avocature fait partie des sanctuaires de la République et la démocratie. Je n'y toucherai pas, et j'espère que personne n'aurait ne serait-ce que l'idée de le faire !

## **VII. Les lieux de privation de libertés.**

**16. La Conférence des bâtonniers est particulièrement préoccupée par les conditions dans lesquelles sont détenues ou retenues les personnes en France. Elle sollicite que puisse être détaillé l'ensemble des mesures visant à rendre tout lieu de privation de liberté exempt de tout reproche.**

Je partage ces préoccupations, il y a plusieurs sujets à travers cela. D'abord, la surpopulation carcérale qui sera réglée avec la construction de prisons nouvelles mais pas nécessairement uniquement des prisons de haute sécurité. Je pense que nous pouvons réhabiliter des casernes et d'autres bâtiments de l'Etat pour les détenus les moins dangereux. Nous devons également opérer une rénovation des prisons trop anciennes. Tout cela implique donc de grands projets pour les prisons que je détaillerai dans la question suivante.

**17. Quelles seront les mesures législatives, réglementaires ou matérielles qui seraient mises en place pour lutter efficacement contre la surpopulation carcérale ?**

Il y a plusieurs volets dans mon projet en la matière. D'abord, je souhaite atteindre 85 000 places de prison d'ici 2027. Ensuite, je souhaite mener des négociations pour que les étrangers condamnés purgent leurs peines chez eux. Les délinquants étrangers, je le rappelle, occupent 25% des places de prison françaises donc c'est un enjeu majeur de prévoir l'expulsion de ces délinquants.



Via ces deux mesures nous pourrions avoir suffisamment de places de prison et nous devrions sortir de la surpopulation carcérale dans laquelle nous sommes enfermés depuis des années. Enfin, il faudra opérer un plan de rénovation des prisons anciennes qui ne répondent plus aux standards européens et au droit des détenus.

### **VIII. Droit de la défense et constitutionalisation de l'avocat.**

#### **18. Si vous êtes élue, envisagez-vous d'inscrire le droit au recours à l'avocat dans la Constitution ?**

Je ne l'envisage pas. Non pas par opposition ou parce que je ne considérerais pas assez le métier d'avocat. J'en suis une, et je n'ai pas pour habitude de renier ce que je suis et ce que je fais. Mais je ne vois pas l'utilité en l'espèce. En effet, l'article 6 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) érige le droit à un procès équitable comme un grand principe. La jurisprudence constitutionnelle ou conventionnelle a, depuis longtemps, reconnu, consacré et protégé le rôle de l'avocat dans ce procès équitable. Cela aurait un intérêt si nous sortions de la CEDH, ce qui n'est pas, comme je l'ai dit plus haut, dans mon programme.

#### **19. Enfin, quelles mesures envisagez-vous pour que soit instaurée et respectée une réelle égalité des armes entre l'accusation et la défense ?**

Je pense qu'il faut conserver une vigilance sur ce grand principe qui nous permet de dire, au fond, que nous sommes en démocratie. Sa mise en œuvre est faite d'équilibres complexes et subtils pour concilier des impératifs catégoriques différents, qui ont chacun leur légitimité, obligeant le législateur à des arbitrages. Je suis consciente que tout n'est pas parfait à cet égard et que la réflexion est toujours nécessaire sur les améliorations que l'on peut apporter à nos textes. C'est pourquoi je pense qu'il faut mettre en place une commission spéciale de réforme du droit pénal et de la procédure pénale pour simplifier les procédures et ajuster au mieux les droits de la défense et de l'accusation.